

Roi a donné à Mr. Destouches celebre Musicien, la direction de l'*Opera* qu'avoit ci-devant Mr. de Francine. On a reçu ici la triste nouvelle de la mort de l'Electeur de Baviere, qui mourut le 26. Fevrier dernier à *Munich*.

V. *Paris*. Le Roi, pour engager ses Sujets à se défaire des anciennes Especes, reduites dans le cours par le dernier Edit à trois livres l'Ecu, & à douze livres le Louis d'or, ayant donné une évaluation plus forte de 4. sols par Ecu, & de 22. sols par Louis d'or, à celles qui seront portées aux Hôtels de ses Monnoyes, pour y être fondues. On ne peut exprimer combien cet appas y a déjà attiré de matieres tant à *Paris*, que dans les Provinces; & combien la foule de ceux qui portent leur argent au Billon, est grande. On est beaucoup plus réservé & beaucoup plus lent sur les frontieres, où le voisinage des Etrangers a porté une connoissance plus distincte du poids & de la valeur desdites Especes, & on n'y remarque pas le même empressement à se prêter au nouvel arrangement que la Cour vient de faire. C'est sans doute pour parer cet inconvenient, & arrêter quantité d'autres abus qui se sont déjà commis, & qui pourroient bien encore se commettre, que S. M. a fait publier un Edit très-rigoureux donné à *Marly* au mois de Fevrier, contenant 21. articles: il est trop long pour trouver place ici en entier; en voici seulement le précis & le plus essentiel.

„ ART. I. Qui ordonne que toutes personnes
 „ qui contrefaieront ou altereront les Especes, con-
 „ tribueront à l'exposition de celles contrefaites,
 „ ou à leur introduction dans le Royaume, seront
 „ punis de mort.

„ ART. IV. Que toutes les Especes décrites,
 même